

jusqu'en ses racines l'ivraie d'erreur que l'homme ennemi a semée dans le champ du Seigneur. Que la miséricordieuse et immaculée Vierge Marie nous soit en aide par l'intercession de sa puissante prière auprès de Dieu, son Fils.

En attendant, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous demandons et implorons humblement que vous daigniez accorder, à nous et aux troupeaux à nous confiés, la bénédiction apostolique.

Cologne, le 24 décembre, 1907.

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE AU MANITOBA.

Nous sommes heureux de faire lire à nos lecteurs l'article suivant dû à la plume vigoureuse de M. Omer Héroux et paru dans *l'Action Sociale* (Québec le 24 janvier 1908). Cet article est une magnifique confirmation du discours prononcé à la chambre Manitobaine par M. Jos. Bernier, le vaillant et distingué député de Provencher.

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE AU MANITOBA.

Il nous paraît opportun de revenir en quelques mots sur le débat qui s'est poursuivi au Manitoba, sur la question de l'instruction obligatoire.

Le problème de l'obligation scolaire soulève dans tous les pays de graves difficultés.

Jusqu'à quel point d'abord l'Etat a-t-il le droit de contraindre les parents, de pénétrer dans le sanctuaire de la famille et de fixer le degré et la qualité de l'instruction ou de l'éducation que le père doit à son fils?

De quelle façon ensuite l'obligation scolaire sera-t-elle réglée ou imposée? Qui jugera de l'instruction des enfants, de la valeur des écoles qu'ils fréquentent ou de l'aptitude des parents à faire eux-mêmes leur éducation? Par quelles sanctions fera-t-on exécuter les stipulations législatives?

En soi, l'instruction obligatoire est un principe discutable, encore que les plus fermes esprits contestent à l'Etat un pareil droit de contrainte. Car, il s'agit ici, bien entendu, de la contrainte légale: ceux-là mêmes qui refusent à l'Etat le droit d'imposer légalement l'obligation scolaire, sont les plus ardents à rappeler l'obligation morale qui incombe aux parents d'assurer à leurs enfants la meilleure et la plus saine éducation possible.

En fait, étant donné que les gouvernements s'emparent presque partout de l'enseignement et tendent souvent à le dépouiller de tout esprit religieux, l'instruction obligatoire offre des dangers considérables.

C'est le cas du Manitoba, et c'est le fait qui explique l'ardeur des protestations catholiques.